

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Godin	Numéro de permis 2015734	Date d'inspection Le 01 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderie au coin des petits		Numéro de téléphone (506) 284-9811	
Adresse 3 rue Notre Dame Kedgwick NB E8B 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 15 dossiers sûrs 25.
- Les activités quotidiennes comprennent des programmations délibérément planifiées et documentées.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Observations: Lors de la visite, les enfants font la sieste. Les deux enfants qui ne font pas la sieste regardent des livres et discutent avec l'éducatrice. L'accueil du parent a été observé.
- Discussions avec l'éducatrice concernant la documentation et la planification. L'éducatrice m'a présenté sa documentation.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 mai 2025

Date

original signé par
Joanie Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 mai 2025

Date